



Dijon, le 31 mars 2022

Direction
territoriale
Centre-Bourgogne

Service
développement de
la voie d'eau

Affaire suivie par : Céline MALET
Courriel : sdve.dt.centrebουργogne@vnf.fr

Compte rendu de la CLU du 31 mars 2022

Participants externes :

Bostin Mark	E2F-CTF
Collins Roger	Agir pour le Fluvial
Duparc Marie-Line	Maire de St Jean-de-Losne
Gaërel Fabrice	CNOSF
Gumbrell Rebecca	DBA
Hyman Richard	DBA
Launoy Michel	ANPEI
Kuilder Erwin	Canalous
Le Strat Erwan	Locaboat Plaisance
Luay Vincent	Elegant Waterways
Ourseau Dominique	Entente des canaux
Maas Dorothée	Evans Marine
Maigret Olivier	PH - C'est la vie
Maillotte Nicolas	CRCK BFC
Walter Julien	Croisieurope
Wootton Leigh	E2F

VNF :

Aubert Karine	UTI Saône-Loire
Chevalier Vincent	UTI Nivernais-Yonne
Guillermin Jean-André	SEMEH
Malet Céline	SDVE
Marquis Fabien	UTI Bourgogne
Perrot Déborah	UTI Val de Loire-Seine
Specq Bertrand	Directeur Territorial
Vadrot Nicolas	SDVE
Wicker Frédéric	DUTI

Excusés :

Aguirre Lydia	Région BFC
Alexandre Estelle	OT Communes Bligny-Pouilly
Cossiaux Bruno	Promofluvia
Delcourt Olivier	Agir pour le Fluvial
Penny Liley	Luciole

Introduction

Mot d'accueil de Madame DUPARC, Maire de St-Jean-de-Losne. Elle rappelle l'importance du fluvial et des activités économiques que cela génère notamment pour les territoires.

Introduction de M. Specq : Remerciement des usagers de la voie d'eau qui ont fait le déplacement jusqu'à St-Jean-de-Losne. Alerte sur un probable déficit hydrologique sur l'ensemble de la France. Inquiétude notamment vis-à-vis des débits des cours d'eau.

Présentation de M. Nicolas Vadrot, chef du service développement de la voie d'eau. M. Vadrot insiste sur l'ambition de la Direction Territoriale Centre-Bourgogne de créer de véritables partenariats aussi bien avec les usagers qu'avec les collectivités. Souhaite que les usagers soient acteurs et ne doivent pas hésiter à interpeler les services de VNF.

Point d'actualité

a) Point sur la situation hydrologique (cf. diaporama)

Les niveaux des réserves des barrages réservoirs sont corrects, il n'y a pas d'inquiétude sur cet aspect.

A noter pour le système alimentaire de canal de Bourgogne, le barrage de Chazilly ne peut être utilisé, pour cette saison, le « protocole de remise en eau » n'étant pas achevé (dispositions réglementaires liées à la sécurité des ouvrages hydrauliques).

En revanche, au regard des premiers mois de l'année plus sec, il y a une vigilance à avoir sur les débits des cours d'eau à ce jour inférieurs pour certains aux moyennes mensuelles

VNF reste prudent sur cette question des niveaux d'eau, au regard des années précédentes. Vigilance notamment sur l'Arron, l'Armançon...

Question : Où en sont les études sur le barrage de Grand Rue ?

R : Les études environnementales complémentaires viennent d'être finalisées. Dès validation, les processus d'instruction par les services de l'Etat incluant notamment une enquête publique vont pouvoir s'enclencher. Si toutes les étapes sont validées, le début des travaux est prévu pour 2024.

Question : (M. Bostin) Depuis des années, les gérants de péniches-hôtel interpellent la direction de la DTGB concernant la prise de service effective des agents à 9h30 au lieu de 9h00.

M.Specq ne peut pas apporter de réponse en l'état. Des solutions seront expertisées pour proposer des solutions compatibles. M. Vadrot, précise qu'en parallèle, l'offre de service va être étudiée en groupe de travail en lien avec les péniches-hôtel. La question de l'auto-éclusage pourra également être abordée dans cette instance. **[Proposition d'une réunion fin avril sur le sujet-date à voir selon les disponibilités. Fin avril la saison aura déjà débutée]**

b) Etat du trafic (cf. diaporama)

c) Fréquentation 2021(cf. diaporama)

Hausse du fait d'une comparaison avec 2020. Année durant laquelle, il a eu très peu de navigation (COVID) ; d'autant que les péniches-hôtel n'ont pas pu démarrer leur saison en temps voulu, du fait des restrictions sanitaires.

Perspectives pour la saison à venir plutôt bonne. Les péniches-hôtel ont leurs carnets de réservation remplis pour 2022 et de nombreuses réservations en perspectives pour 2023.

A noter : Bien anticiper et envoyer les calendriers des réservations aux UTI pour qu'ils puissent s'organiser, en outre, en terme de moyen humain. Les UTI feront leur maximum pour répondre aux usagers et placeront les agents sur le terrain, là où le besoin sera identifié.

d) Plantes exotiques envahissantes (cf. diaporama)

Présentation succincte des expérimentations réalisées en 2021, notamment le faucardage en période automnale/hivernale. Un bilan à moyen et long terme est nécessaire sur valider la pertinence des modalités d'actions et leur efficacité. Sont exposés en synthèse les expérimentations envisagées pour 2022 (bateau moissonneur, dispositif de ramassage, continuité de faucardage curatif/préventif)

Madame Duparc, explique l'expérimentation menée sur 18 mois à St-Jean-de-Losne en partenariat avec le réseau universitaire : faucardage intensif avec rideau de bulle pour éviter la dissémination de boutures en Saône, traitement pour opacification de l'eau pour limiter la photosynthèse, revalorisation des « déchets » via essai d'épandage agricole.

Madame Duparc, précise que malgré les expérimentations, il faut apprendre à vivre et s'adapter avec les plantes envahissantes car nous n'arriverons pas à les éradiquer.

Question : Efficacité de la méthode de passage d'une péniche ?

R : C'est une méthode qui fonctionne mais qui comme toute méthode à son revers : disséminer des bouts de plantes. VNF porte une attention particulière sur la nécessité de ramassage après le passage du bateau.

Question : Efficacité de la méthode d'arrachage ?

R : Méthode qui fonctionne car on soustrait la plante de son milieu. A noter toutefois la complexité de la méthode. Elle est adaptée pour des sites spécifiques et circonscrits (gestion des déchets, rendement peu efficace, risques de bouturage même avec peu de substrat). A noter que la dissémination amont-aval des plantes envahissantes augmente la possibilité de recolonisation l'année d'après. L'arrachage nécessite ainsi d'être très rigoureux sur la saison et le suivi.

II/ Chômages

a) Point d'attention :

Canal de Briare : **Ajout d'un chômage du Lundi 7 novembre 2022 au samedi 31 décembre 2022** de l'écluse 12 de Gazonne à l'écluse 13 de Javacière. (Réalisation de

travaux de confortement de berges pour faire passer la véloroute « Scandibérique »)

Chômage supplémentaire sur canal de Bourgogne concernant le tunnel de Pouilly à venir fin 2022 début 2023 - dates à préciser-.

Canal de Briare : Dimanche 1 janvier 2023 au dimanche 19 février 2023 de l'écluse 32 de la Tuilerie à l'écluse 35 de Langlée + l'écluse 12 de Gazonne à l'écluse 13 de Javacière

A noter : les membres de la CLU seront prochainement consultés sur la mise en place de passage à la demande sur le secteur Pouilly-Venaray-les-Laumes, avec un délai de prévenance de 24H.

Question (M. Maigret) : Après le 4 décembre 2022, date de fin de chômage sur la rivière Yonne est-ce qu'il sera possible de faire un passage pour rejoindre le port de St Florentin, sur le canal de Bourgogne?

R : Attention, bien que la période de chômage soit terminée, certains canaux tel que le canal de Bourgogne, sont en interruption de navigation. VNF accorde des passages à titre exceptionnel seulement si toutes les conditions de niveau d'eau, sécurité, sont remplis.

Il est donc nécessaire d'anticiper au maximum les passages et d'en faire la demande à VNF.

Offre de service du canal du Nivernais (cf. diaporama)

L'offre de service sur le canal du Nivernais prévoit une navigation à la demande environ 15 jours avant le démarrage de la haute saison et 15 jours après la fin de la haute saison. Or les biefs situés entre l'écluses 16 à 24 VS dépendent de l'alimentation en eau provenant de la partie concédée au département 58.

→ VNF ne peut pas garantir le niveau d'eau dans les biefs 16 à 24 VS durant la période de navigation à la demande. **Quelles seraient les conséquences pour les usagers d'une suppression de cette période de navigation à la demande, entre les écluses 16 et 24 VS ?**

Afin de répondre à cette question, les membres de la CLU seront interrogés par mail. Les usagers susceptibles de subir des désagréments suite à cette potentielle fermeture devront argumenter leurs réponses et les transmettre à : celine.malet@vnf.fr

III/ Travaux (cf. diaporama)

- ***Bief 113 Y***

Question (M. Maigret) : La barge qui réalise **les travaux dans le bief 113Y** occupe plus de la moitié du bief. Comment allons-nous passer ? La péniche de M. Maigret est passé dernièrement mais elle était à vide ce qui ne sera pas le cas en avril-mai.

R : Dans le cadre de la réalisation des travaux, les dispositions du marché prévoit bien que l'entreprise titulaire ne doit pas occuper plu de la moitié du chenal. Dans cette perspective, un avis à la batellerie sera publié précisant les dispositions mises en œuvre

au titre de la navigation.

En parallèle, toutes les informations techniques seront délivrées par l'UTI et transmises à M. Maigret par l'intermédiaire de Céline Malet.

- ***Barrage de Panthier***

Les études de réhabilitation du barrage réservoir de Panthier nécessite de relancer un nouveau marché de maîtrise d'œuvre. Les travaux sont prévus pour fin 2024/2025. Barrage stratégique pour l'alimentation du versant Saône du canal de Bourgogne, il conjugue des enjeux complémentaires liées à la ressource en eau. Une recherche de cofinancement est engagée auprès des partenaires.

Intégrant la période d'abaissement et de travaux, un travail sera réalisé sur les modalités d'offre de service possibles sur versant Saône, pour les saisons 2024 et 2025, celles-ci intégreront l'ensemble du système alimentaire.

- ***Barrage de Batardeau***

Le Club de kayak a alerté la ville et le département au sujet du barrage du Batardeau. En effet, le nouveau barrage provoquerait un mouvement d'eau qui peut être dangereux pour les kayakistes non expérimentés.

Les représentants du comité régional et du CNOSF demande d'interpeller la Fédération de Canoë-Kayak lors de projet dimensionnant. VNF note cette proposition et suggère également à la Fédération de travailler à l'échelle de l'itinéraire cette question afin que celle-ci soit le cas échéant inscrite et validée dans des schémas d'itinérance ad-hoc.

L'UTI Nivernais-Yonne est en contact avec le club de canoë-kayak.

En l'absence d'obligation réglementaire, le projet n'intègre pas de passe à canoë. Toutefois, il est prévu de réaliser un dispositif contournement piéton et de renforcer la signalétique réglementaire pour prévenir les risques à l'approche de l'ouvrage.

- ***Ecluse de Crissey [URGENT]***

Demande de Croisieurope rappelle la problématique de l'atterrissement à l'aval de l'écluse de Crissey. Crainte de ne pas pouvoir passer : Réponse sous deux semaines par M. Wicker.

- ***Pont canal de Briare [URGENT]***

Interruption de la navigation **en mai/juin 2022 (2 x 5 jours)** pour la réalisation de la couche du revêtement en sable de Loire stabilisé (ouvrage inscrit « monument historique »). La technique nécessite 15°C pour pouvoir être mise en œuvre.

Les gérants de péniches-hôtel ont vendu toutes leurs croisières, il est impossible de faire marche arrière à ce stade. Il est nécessaire de trouver une solution au plus vite pour permettre le passage des péniches-hôtel.

Attention, il y existe également un bateau promenade qui va être gêné par ces travaux.

Ces travaux sont pilotés par l'unité opérationnelle de Dijon de la Direction de la Maîtrise d'Ouvrage. Madame Perrot, se charge de faire les concertations nécessaires, le relais entre les services de VNF et les usagers notamment les gérants de péniches-hôtel.

IV/ La hausse des redevances (cf. diaporama)

[sujet non abordé en réunion. Eléments dans la présentation. Les questions peuvent être posées directement via l'adresse mail : celine.malet@vnf.fr. Vos questions seront transmises au pôle domaine.]

V/ Pistes d'amélioration (cf. diaporama)

La Direction Territoriale Centre-Bourgogne conscient des progrès à faire en terme de communication. Elle souhaite engager diverses actions afin de mieux répondre à la demande.

a) Présentation du COP

VNF souhaite présenter le Contrat d'Objectif et Performance (COP) aux usagers mais également aux collectivités, EPCI. Certaines réunions ont déjà eu lieux.

La prochaine réunion concerne les bateaux promenades et la plaisance privé. Cette réunion se tiendra le jeudi 14 avril 2022 de 14h à 16h30 à l'ODYCB, 1 Chemin Jacques de Baerze, à Dijon. **[post-réunion : L'invitation à cette réunion a été annulée. Seule 3 personnes ont répondu présentes]**

b) Travail sur l'offre de service : notamment les périodes de chômage et la fermeture des canaux. (Sujet évoqué en séance mais non détaillé)

c) Proposer de nouvelles instances autres que la CLU:

La CLU répond à un cadre réglementaire strict dont l'objectif premier est de voter les périodes de chômage. Cette instance se réunit deux fois par an et représente le seul moment d'échange entre les usagers et la DTCB.

Le nombre de rencontres est insuffisant. Des réflexions autour d'instances dédiées et ciblées vont être à l'ordre du jour durant les mois à venir.

d) Qui contacter à la Direction Territoriale Centre-Bourgogne ?

Des questions d'ordre général : sdve.dt.centrebourgogne@vnf.fr

M. Vadrot, chef de service développement de la voie d'eau reste à votre disposition au 07.64.05.49.07

Des questions techniques sur un itinéraire précis :

Bourgogne : uti.bourgogne@vnf.fr

Nivernais-Yonne : uti.nivernais-yonne@vnf.fr

Centre, Roanne à Digoin, Seille : uti.saoneloire@vnf.fr

Latéral à la Loire, Briare, Loing : uti.valdeloireseine@vnf.fr

e) Capitainerie de Rogny-les-Sept-Ecluse (cf. diaporama –non évoqué en réunion-)

Les usagers qui souhaitent s'amarrer au port de Rogny-les-Sept-Ecluses (quai Sully) **doivent régler leur amarrage** à la capitainerie. La capitainerie se situe au niveau du camping des Lancières -rue André Henriat-. Une signalétique sera mise en place prochainement.

Prochaine CLU : 10 novembre 2022 de 14h00 à 17h00